



Contributions parentales

Dès **septembre 2019**, les contributions financières des parents resteront à votre école, donc ne seront plus versées au Club des petits déjeuners.

Ces contributions seront réinvesties directement dans votre programme de petits déjeuners afin de le bonifier et de le renforcer. Une solution gagnant-gagnant !

Une précieuse ressource pour votre club et vos élèves !

Ces sommes permettront encore plus de créativité et de diversité ! Voici quelques exemples :

- Se procurer une plus grande variété de fruits, légumes et autres aliments frais, santé et locaux.
- Se procurer des articles de cuisine
- Entretien et faire la réparation d'équipement
- Palier aux potentielles problématiques de livraisons
- Effectuer un virage vert
- Reconnaître les bénévoles du club
- Et bien d'autres précieuses ressources et projets pour votre club !

Contribution parentale financière ou bénévole

Les parents peuvent contribuer de deux façons, soit en s'impliquant comme bénévole à votre club ou en versant une contribution financière. Dans le modèle qui prévaut au Club depuis 1994, la contribution financière symbolique suggérée est de :

- 45 \$ par année pour les élèves du primaire
- 75 \$ par année pour les élèves du secondaire ou 0,50 \$/déjeuner

Vous pouvez également demander une contribution volontaire, soit un montant à la discrétion des parents, et même, étendre votre demande à tous les parents de votre école.

Utilisez le formulaire d'inscription ou la lettre de contribution parentale volontaire disponible dans la section **Ressources** ici : www.breakfastclubcanada.org/fr/coin-des-ecoles/ (sous **Bâtir une fondation durable**).

Des questions? Contactez votre représentant Club qui se fera un plaisir d'y répondre.

Saviez-vous que...

Dans le cadre d'un sondage effectué auprès des parents durant l'hiver 2018 par des élèves du HEC, les parents se sont fait poser cette question :

Pour vous, que représente la contribution parentale, monétaire ou bénévole accompagnant l'inscription de votre enfant à son club de petits déjeuners ?

✓ Une fierté	45,5 %
✓ Une responsabilité	58,4 %
✓ Une façon de m'impliquer	63,4 %
✓ Un fardeau	1 %

Bien entendu ! Jamais un enfant n'est exclu du club dû à l'incapacité temporaire ou permanente des parents à contribuer au programme.

